



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement
en Milieu Rural

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL DOSSIER
OUVERT NATIONAL N°DNCMP/130/F/2022-2023 POUR LA
FOURNITURE DES ORDINATEURS ET IMPRIMANTES POUR
LE TIRAGE DES PLANS.**

- DATE DE PUBLICATION : 20/09/2022

- DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 10/10/2022

Septembre, 2022

Section I**Avis d'appel d'offres ouvert national (AAOON) pour la fourniture des ordinateurs et imprimantes pour le tirage des plans, exercice 2022-2023.**

- Date de publication : 20./..9.../2022.
- Date d'ouverture des offres: 10./..10.../2022.

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines, Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), invite les Soumissionnaires à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, **pour la fourniture des ordinateurs et imprimantes pour le tirage des plans, exercice 2022-2023.**

2. Financement du marché

Le présent Marché est financé par le Budget Général de l'État exercice 2022-2023.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont **réparties** en un seul lot de « **pour la fourniture des ordinateurs et imprimantes pour le tirage des plans, exercice 2022-2023** ».

- Le dossier d'appel d'offres est acquis dans sa globalité pour **un montant fixé à Cinquante mille Francs Burundi (50.000 FBU)**.

4. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison des fournitures ci-haut mentionnées est de **30** jours calendaires.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics révisé. En outre, l'administration exclura d'office tout soumissionnaire qui se sera rendu coupable de probité commerciale dans l'exécution des marchés de travaux antérieurs avec lui ou tout autre service gouvernemental.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) à Gitega, Téléphone +257 22 40 31 95.

Il peut être obtenu auprès de l'AHAMR sur présentation d'un bordereau de versement de Cinquante mille francs burundais (50 000 FBU), non remboursable, au compte N° **1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), en mentionnant la référence de publication, au moins Dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs Offres pour ce lot ci- haut mentionné. La livraison et l'entreposage des fournitures seront dans les magasins de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) à Bujumbura.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respecté.

Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie de soumission de Un million de francs burundais (1 000 000 FBU) et qui sera libellée *sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle en annexe.*

Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à Gitega, Téléphone +257 22 40 31 95 : B.P 176 Q. Nyamugari,

8. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à Gitega, Téléphone +257 22 40 31 95 : B.P 176 Q. Nyamugari; au plus tard le /...../2022, à 9 heures 30 minutes.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite, ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le /.... /2022 à 10 heures précise (heures locale) en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentant Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Codes des Marchés Publics ; un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres une copie sera transmise à la DNCMP

Lors de l'ouverture des offres, le Maître d'Ouvrage annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information que le Maître d'Ouvrage peut juger appropriée.

La sous-commission d'ouverture doit vérifier la présence de tous les éléments à caractère éliminatoire.

Le Maître d'Ouvrage établira le procès-verbal de l'ouverture des plis, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents.

N.B : Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des plis ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

La liste de présence lors de la séance d'ouverture doit être contresignée par tous les Soumissionnaires présents.

10. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (45) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire nette de soumission de Un Million de Francs Burundais (1 000 000 FBUs).

12. Qualification du soumissionnaire

Pour être qualifié, le soumissionnaire doit fournir les documents suivants :

➤ Offre technique

1. Les statuts juridiques du soumissionnaire (personne morale);
2. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
3. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR (en cours de validité le jour de l'ouverture des offres);
4. Le registre de commerce (copie);
5. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original et en cours de validité le jour de l'ouverture des offres ;
6. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce, datant d'au moins 3 mois (en cours de validité le jour de l'ouverture des offres) ;
7. L'adresse fixe et connue du Soumissionnaire ;
8. Habilitation du signataire de l'offres à engager le soumissionnaire.
9. Le bordereau de versement pour l'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du présent marché ;
10. La garantie bancaire de Un million (1000 000 FBUs) ;
11. Acte d'engagement ;
12. Les caractéristiques techniques (Spécification techniques) ;
13. Fiche Technique et documentation détaillée ;
14. Autorisation du fabricant en original ;

➤ Offre financière:

1. Le bordereau des prix unitaires en chiffre et en lettres suivant le modèle du DAO;
2. Le devis quantitatif estimatif ;
3. Le délai d'exécution.
4. Acte de soumission suivant le modèle su DAO.

N.B : Le non-respect ou la non-conformité de l'une de ces pièces citées ci-haut est éliminatoire lors de l'analyse Conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Gitega, le 14/09/2022.

Le Directeur Général de l'AHAMR

L. Apollinaire SINDIBURA

